

**Bureau de la métropole du 28 septembre 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
14 septembre 2018

Conseillers en exercice  
37

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**B 2018-09-296 AFFAIRES FONCIERES**

**Brest - Messioual - échange sans soulte d'emprises avec les consorts Le Nan.**

Le rapporteur, M. Reza SALAMI  
donne lecture du rapport suivant

**AFFAIRES FONCIERES – Brest - Messioual - échange sans soulte d'emprises avec les  
consorts Le Nan.**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de l'aménagement de la voie Nord Lambézellec, des discordances se sont révélées avec des parcelles privées. Il est donc proposé de procéder à une régularisation foncière entre les parties par un échange sans soulte.

Ainsi Brest métropole va acquérir auprès des consorts Le Nan une partie de la parcelle HK 292 représentant une surface d'environ 24 m<sup>2</sup>, à parfaire par document d'arpentage. En contrepartie, Brest métropole va céder aux consorts Le Nan une emprise d'environ 34 m<sup>2</sup> non cadastrée, à parfaire par document d'arpentage, ainsi que les parcelles HK 345 et 346, représentant 17 m<sup>2</sup>.

Les emprises cédées ont été préalablement déclassées par délibération du Bureau de la métropole du 28 septembre 2018.

Le service du Domaine a été consulté (avis n°2018-019V0506 joint).

Les frais d'acte seront à la charge de Brest métropole, les frais de géomètre étant supportés par les consorts Le Nan.

Le présent échange sera financé sur le programme 382, article 2112 code fonctionnel 844.

**DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

La présente délibération prendra effet lorsque la délibération de déclassement du 28 septembre 2018 relative à la portion de domaine public de 51 m<sup>2</sup> sera devenue exécutoire.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION  
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention: Le groupe Brest Nouvelle Alternative